Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 067-216700732-20230516-2023051616-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2023

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres qui ont assisté à la séance : 21

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Lysiane STENGER, M. Jean LACHMANN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :
Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Amandine MARTIN donne pouvoir à Luc ADONETH
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN

Absents :

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. BOHN

10.5 Fondation du patrimoine : convention de partenariat et adhésion

DELIBERATION D11052023/16

La commune a pris attache avec la Fondation du Patrimoine, organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, dont la priorité est la sauvegarde du Patrimoine local, non protégé et en péril, dans toute sa diversité. Elle possède de nombreux moyens d'actions, dont la collecte de dons et le mécénat régional. Ces dons sont déductibles des impôts, selon les règles du CGI en vigueur.

La Maison du Tourisme et du Patrimoine a été retenue comme Patrimoine à sauvegarder et le projet proposé rentre dans leur cahier des charges. Un conventionnement et une adhésion sont donc nécessaires pour lancer la collecte de dons et de fonds.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 067-216700732-20230516-2023051616-DE

La signature officielle sera organisée sur une estrade place de la fontaine, pendant la fête des Remparts, en présence de M. Geoffroy, représentant la Fondation du Patrimoine, lors de l'arrêt de la procession sur la place.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de collecte de dons de la Fondation du Patrimoine telle qu'annexée,
AUTORISE le Maire à adhérer à la Fondation du Patrimoine et à verser les 500€ de cotisation.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 (Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN)

ADOPTÉE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 16 mai 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Denis WACHBAR
Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE CHATENOIS Bas-Rhin